

68e réunion du comité du 20 septembre 2023 : **Compte-rendu abrégé**

Le comité a ...

- discuté du règlement des frais ;
- discuté du règlement d'examen et des directives "COS" et les a validés pour les étapes suivantes ;
- pris connaissance des informations sur la structure de la procédure de qualification selon le nouveau plan d'études cadre pour les ambulanciers ES ;
- pris connaissance des informations relatives aux examens et projets en cours ;
- donné un mandat pour l'élaboration d'une ébauche de projet concernant la situation " Techniciens ambulanciers : services de sauvetage - services de transfert ".